

Formuler une demande d'inscription au lycée général et technologique

lundi 6 mai 2019, par [Vie scolaire LGT](#)

Demander une inscription au lycée E. Zola :

deux situations possibles

1ère situation : il n'est pas nécessaire de formuler une demande d'inscription au lycée Émile Zola lorsque j'ai fait une (ou plusieurs) demande d'affectation via mon établissement d'origine qui l'a transmise aux autorités académiques. Ce sont celles-ci qui m'affectent ou pas sur un de mes vœux. Si je suis affecté sur un établissement, il me suffit de m'inscrire dans les délais impartis pour confirmer mon affectation. *C'est le cas par exemple des élèves de 3ème affectés en seconde GT ou en seconde professionnelle, mais aussi les élèves de seconde qui demandent une première technologique, ou bien des élèves de terminale affectés en première année de BTS.*

*Pour les élèves de seconde qui demandent en premier vœu, au lycée Émile Zola, une section européenne allemand, anglais ou espagnol il est indispensable de déposer au plus tôt une demande de dérogation lorsqu'ils ne sont pas du secteur. Pour la section binationale franco-espagnole "bachibac" le dossier de candidature suffit. Pour ces élèves c'est donc le **dossier de candidature** qui sert de demande d'inscription.*

2ème situation : Pour tous les autres cas il est nécessaire de déposer une demande d'inscription qui doit être accompagnée de certaines pièces obligatoires.



Pour toute demande d'inscription vous fournirez les pièces détaillées ci dessous :

- **Un formulaire de demande d'inscription** (voir ci-dessus) qui permet aux familles de préciser tous les renseignements utiles sur la scolarité demandée ainsi que les données nécessaires sur l'élève et ses responsables légaux.

- Dans tous les cas les **photocopies des 3 derniers bulletins scolaires**

- Un **justificatif de domicile** du représentant légal de l'élève ou de l'élève majeur

- Une **Photocopie de la fiche navette d'orientation** pour les demandes d'entrée en première

(elle sera aussi demandée pour les demandes tardives d'entrée en seconde générale et technologique, c'est à dire lorsqu'aucun vœu n'a été formulé dans l'établissement d'origine pour le lycée E. Zola)*

- Une lettre adressée au chef d'établissement est souvent nécessaire pour expliquer un changement de situation ou un cas particulier.